Message de la registratrice & directrice générale

Mary Lou Gignac

La discrimination dans les pratiques d'embauche de Dt.P. et initiatives législatives

L'Ordre a commencé à accueillir les premiers diplômés du *Internationally Trained Dietitians Pre-Registration Program* (IDPP) de la *Raymond Chang School of Continuing Education* de la *Ryerson University*. L'évaluation a révélé que ces personnes possèdent une éducation et une formation pratique équivalentes à celles de nos diplômés des programmes agréés d'études et de stages. Félicitations à ces candidats et aux dirigeants et enseignants du programme ainsi qu'aux Dt.P. qui ont agi comme précepteurs. Vous avez apporté une contribution importante à la profession.

Stage en diététique ou des qualifications équivalentes

Après l'inscription à l'Ordre, nos diététistes formés à l'étranger se cherchent un emploi à temps plein dans le domaine de la diététique. Cependant, il ressort clairement de certaines annonces d'emploi que ces personnes sont confrontées à une discrimination réelle. Le plus triste, c'est qu'elle peut être involontaire. Voici une formulation qui figure trop fréquemment dans les offres d'emploi de Dt.P. :

> « Formation - Réussite obligatoire d'un programme de stage en diététique agréé par les *Diététistes du Canada*. »

Ce stage obligatoire constitue de toute évidence une discrimination à l'endroit des professionnels formés à l'étranger qui possèdent une formation pratique équivalente. Certaines personnes peuvent même y voir un préjugé fondé sur le pays d'origine et lié à la couleur ou aux croyances. Les employeurs qui continuent à limiter le recrutement aux Dt.P. formés au Canada s'exposent à des ennuis en cas de contestation en vertu du Code des droits de la personne.

J'encourage fortement les Dt.P. et les employeurs qui font du recrutement à réviser leurs annonces d'emploi en faisant attention à ce que la formulation ne véhicule pas une discrimination à l'endroit des professionnels et d'autres personnes formés à l'étranger. L'Ontario possède une population et des services de diététique magnifiquement diversifiés parce qu'il compte des professionnels tout aussi diversifiés.

L'Ordre inscrit les candidats qualifiés qui doivent par ailleurs suivre un programme agréé de formation pratique ou prouver qu'ils possèdent **des qualifications équivalentes**. L'*Examen d'autorisation d'entrée à la pratique des Dt.P.* est un mécanisme de validation de la compétence à exercer. De plus, le Certificat d'inscription à l'Ordre signifie que les Dt.P. répondent aux exigences strictes relatives aux études universitaires et à la formation pratique pour exercer en Ontario.

Initiatives législatives

Projet de loi 124

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a introduit le projet de loi 124, *Loi prévoyant des pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées de l'Ontario*, dont le but est de veiller à ce que les politiques et pratiques des organismes de réglementation soient transparents, objectifs, impartiaux et équitables.

Si le projet de loi est adopté, un Commissaire à l'équité évaluera les pratiques d'inscription des professions réglementées et supervisera une vérification officielle chez chacune afin de confirmer qu'elles respectent les exigences et principes énoncés dans le projet de loi. Nous préférerions nettement que le gouvernement investisse plus dans les possibilités de formation et d'éducation de ces personnes plutôt que dans l'établissement d'une structure coûteuse et qu'il oblige les ordres à payer des vérifications elles aussi coûteuses.

L'Ordre est convaincu que ses pratiques d'inscription sont transparentes, objectives, impartiales et équitables. Nous explorons sans cesse des moyens de réduire les obstacles pour les diététistes formés à l'étranger. Le programme des IDPP et des programmes semblables dans d'autres professions facilitent l'accès aux professions en Ontario.

Modifications à la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées

Le rapport du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS), intitulé *Réglementation des professions de la santé en Ontario : nouvelles orientations,* a été rendu public le 19 mai. Il présente au ministre de la Santé et des Soins de longue durée des recommandations touchant la réglementation de nouvelles professions de la santé et modifie le champ d'exercice de deux professions. Le plus important, il recommande des modifications au cadre législatif des professions de la santé réglementées. Le ministre prévoit de présenter la loi à l'Assemblée législative au début de l'automne 2006.

Points saillants particuliers à certaines professions :

- Réglementer les techniciens en pharmacie, l'homéopathie et la naturopathie, la kinésiologie, les soins auditifs et la psychothérapie.
- Créer un nouvel acte autorisé pour prescrire ou fournir des appareils de correction auditive aux personnes malentendantes.
- Élargir le champ d'exercice des optométristes pour inclure la prescription d'agents pharmaceutiques thérapeutiques, à l'exception des médicaments contre le glaucome.

suite...

Message de la registratrice, suite...

- Élargir le champ d'exercice des opticiens pour inclure l'exécution d'examens de réfraction en collaboration avec un optométriste ou un médecin dans le but d'effectuer un examen complet de la vue.

Points saillants des 73 recommandations de modifications à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* :

- Élargissement du mandat que la loi attribue aux ordres afin d'inclure la promotion de la collaboration interprofessionnelle avec d'autres ordres et l'élaboration, l'établissement et le maintien de programmes portant sur l'évolution des environnements d'exercice, les progrès technologiques et d'autres nouveaux sujets.
- Obligation pour les ordres d'avoir un programme d'information du public englobant les relations avec les employeurs et les organismes, les relations avec les médias, les publications sur Internet et des rapports au ministre et au CCRPS.
- Intervention de plusieurs ordres dans les enquêtes et rapports sur les plaintes lorsque plusieurs professions sont en cause.
- Officialisation des règlements à l'amiable.
- Création d'un nouveau comité des enquêtes, des plaintes et des rapports qui s'occupera des questions liées à la conduite, à la compétence et à l'aptitude à exercer et combinera les fonctions attribuées actuellement à des comités d'ordres séparés.

D'autres renseignements, le rapport et le sommaire des recommandations se trouvent à www.hprac.org

Au revoir et merci

aux membres sortant du conseil

Melanie McKenna Dt.P.

Présidente sortante et membre du conseil — District 6

Depuis 2001, Melanie a fait le voyage depuis le Grand Nord pour siéger au conseil et, ces quatre dernières années, au Comité exécutif à titre de vice-présidente (2002-2004) puis de présidente (2004-2006). Ce fut une membre clé et la présidente de notre Comité de l'inscription qui est très occupé. Elle a aussi siégé aux comités de l'AQ et de l'aptitude à exercer. Melanie a toujours offert de précieuses perspectives empreintes de sa calme sagesse. Son leadership, qui s'exprimait avec beaucoup d'humour et d'humanité, nous manquera.

Marian Birkinshaw Dt.P.

Membre du Conseil — District 5

Au cours de ses trois années au conseil, Marian a apporté une perspective professionnelle précieuse aux comités de la gouvernance, des questions législatives et de l'exercice de la profession. Elle a aussi apporté de grandes contributions aux groupes de travail sur les normes des soins de longue durée et sur la dysphagie. En qualité de présidente du Comité de discipline, elle a dirigé la révision du manuel de discipline de l'ODO. L'Ordre a beaucoup apprécié son dévouement.

Elizabeth Smith Dt.P.

Membre du Conseil — District 2

Pendant son mandat d'un an au conseil, Elizabeth Smith a fait profité les comités de l'aptitude à exercer et des plaintes de sa grande énergie. L'Ordre lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle province.

Accueil aux nouveaux membres de la permanence de l'ODO

Sarah Ahmed, Contrôleuse

Sarah Ahmed est arrivée dans l'équipe de l'*Ordre des diététistes de l'Ontario* (ODO) en juillet 2006. En tant que contrôleuse, elle veille au respect de toutes les politiques financières et à la présentation précise et en temps opportun des renseignements financiers. Sa tâche consiste également à renforcer les contrôles internes, à faciliter le processus d'établissement du budget et à renseigner au besoin les autres employés.

Sarah possède un baccalauréat en économie de l'*University of Waterloo*. Comptable en management accréditée depuis 2000, elle a gravi les échelons dans la comptabilité et la vérification dans l'industrie et la comptabilité publique, y compris à titre de contrôleuse. Elle est actuellement trésorière et membre du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif et apporte maintenant son expérience financière à l'ODO.

Natalie Singh, Adjointe administrative

Notre nouvelle adjointe administrative, Natalie Singh, est une nouvelle diplômée de la *Ryerson University*. Elle est productrice adjointe d'une émission culturelle télévisée depuis 7 ans. Elle aime travailler avec des gens et fait du bénévolat au *Toronto General Hospital*. Même si elle sera chez nous pour seulement un an, elle est très enthousiaste et honorée de faire partie de l'équipe de l'ODO!

Des adieux a

Kiran Bisnauth, Contrôleuse

Kiran a été contrôleuse à l'ODO pendant presque trois ans. L'Ordre a apprécié son professionnalisme et son expertise financière tout au long de la mise en œuvre des services de renouvellement en ligne ainsi que sa détermination à simplifier les processus budgétaires. Nos meilleurs vœux de succès l'accompagnent.